

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 19 juillet 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021**

**2021 DDCT DAC DASES 51 Subvention (110 000 euros) à 4 associations au titre de l'accès aux droits.**

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel Mme La Maire de Paris propose une subvention à 4 associations ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Luc ROMERO- MICHEL, au nom de la 4<sup>e</sup> Commission ;

Délibère :

#### Permanences juridiques et accompagnement administratif :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 20 000 € est attribuée à l'association Dom'asile (16331) pour le projet « Lutter contre la précarité administrative des exilés et accompagner leur autonomie » (10 000 € / DDCT SEII - 2021\_01765 et 10 000 €/ DASES Seplex 2021\_08943). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectif (2021-2023) correspondant au projet subventionné.

#### Accès au droit au séjour :

Article 2 : Une subvention d'un montant de **20 000 €** est attribuée à l'association Groupe d'information et de soutien des immigré.e.s – GISTI (23882) pour le projet « Action d'information et de conseil » (**10 000 €** / DDCT SEII 2021\_00256 et **10 000 €** / DASES Seplex 2021\_08944). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectif (2021-2023) correspondant au projet subventionné.

Accès à la santé :

Article 3 : une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à l'association Basiliade (19835) pour le projet localisé dans le 18<sup>e</sup> et intitulé « Droit: Lieu ressource pour l'accueil, l'orientation des publics éloignés du système de santé et de soins dans le quartier de la Goutte d'Or Paris 18<sup>e</sup> » (DDCT SEII 2021\_07151 – 3 000 € et DASES Seplex 2021\_08941 – 7 000 €). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle d'objectif correspondant au projet subventionné.

Au titre de la dignité des droits des personnes et de l'accompagnement des migrant-es et exilé-es

Article 4 : une subvention d'un montant de 60 000 € est attribuée à la CIMADE Service d'œcuménisme d'Entraide (7782) pour lui permettre d'assurer les actions d'accompagnement des migrants exilés suivantes : (15 000 € / DDCT SEII - 2021\_01722 au titre de l'égalité femmes hommes ; 10 000 € / DDCT SEII -2021\_03243 au titre de la lutte contre les discriminations et les droits humains ; 15 000 € / DDCT SEII -2021\_03244 au titre de l'intégration, 10 000 € / DASES Seplex -2021\_08942) et un montant de 10 000 € au titre de la culture (DAC) pour la nouvelle édition de son Festival « Migrant'Scène Paris 2021 » (2021\_02865). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectif (2021-2023) correspondant aux projets subventionnés.

Article 5 : Les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2021 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**